

SAS COUYBES - AGENT CITROËN

REPARATEUR AGREE

18, place du Foirail 46 160 46160 CAJARC France

tel : 05.65.40.66.48 / FAX : 05.65.40.63.37

RCS: Cahors B 384 365 409

SIRET : 38436540900026 / APE : 4520A

TVA : FR09384365409 / Sas Capital de : 40000,00€

IBAN FR03 2004 1010 1602 3192 1E03 762 // BIC

PSSTFRPPTOU

. EARL DU JY

LE BOURG

46160 CADRIEU (FRANCE)

DOCUMENT	DATE DE DOCUMENT	REFERENCE CLIENT	LIBELLE COMPTE	REF. COE	DATE DE REGLEMENT
Facture	31/03/2026	1 001 280	EARL DU JY		31/03/2026
32/26/100195	1 179 178				
N° DE DOCUMENT	N° DE DOSSIER	N° VIN			
MARQUE	N° VIN	DATE 1ère MISE EN CIRCULATION	OPB	NATURE DU DOCUMENT	N° PAGE
				Facturable Magasin	1
MODELE	N° IMMATRICULATION	KM	PR	AFFECTATION	Nbre PAGE
DESIGNATION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE HT		MONTANT HT	CT
PIECES					
GO GASOIL	1,00	60,05		60,05	1
.HU BIDON HUILE DE CHAINE	1,00	10,42		10,42	1
.PAM BIDON MELANGE OLEO MIX	1,00	21,25		21,25	1
Sous-total PIECES				91,72	

A Réception

31/03/2026 110,06 €

LES MARCHANDISES ET MATERIELS LIVRES RESTENT NOTRE PROPRIÉTÉ JUSQU'À PAIEMENT INTÉGRAL ET DÉFINITIF EN CAS DE NON-PAIEMENT TOTAL OU PARTIEL DU PRIX À L'ÉCHÉANCE. NOUS NOUS RÉSERVONS LA POSSIBILITÉ D'EXIGER DE PLEIN DROIT ET SANS FORMALITÉ LA RESTITUTION DE CES MARCHANDISES (LOI n°80.335 du 12 mai 1980). T.V.A. ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS.

91,72 18,34

Total TTC brut 110,06 €

NET À PAYER
110,06 €

CT	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.V.A.
1	91,72	20,00	18,34

C	1 001 280
F	32/26/100195
D	31/03/2026
M	110,06 €
R	A Réception
E	31/03/2026

PAPILLON À JOINDRE
À VOTRE RÈGLEMENT

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

MODALITÉS DE RÉGLEMENT : Nos ventes de véhicules neufs sont soumises aux conditions générales de vente et de garantie du Constructeur. Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque le client est un professionnel, en application de l'article L. 441-6 du Code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, le client pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité des sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée au client. En cas de litige non résolu à l'amiable si le client est un commerçant, toutes les juridictions dont dépend notre siège social, si le client est non-commerçant, le choix de la juridiction compétente se fera selon les règles du droit commun. Voir au verso nos conditions générales de réparation.

avis clients

